



# STOPOGM Infos

Numéro 21, janvier 2005

## Le Conseil fédéral invité à renoncer aux OGM

Le Conseil fédéral est quelquefois bien conseillé. La preuve ? La Commission consultative agricole, chargée précisément de conseiller le Conseil fédéral en ce qui concerne l'exécution de la Loi sur l'agriculture, a récemment rédigé une charte présentant ses orientations fondamentales. L'un des douze points de cette charte stipule en toutes lettres : « L'agriculture suisse et ses partenaires dans la transformation et la distribution des produits renoncent à utiliser des végétaux et des animaux génétiquement modifiés dans la production et la transformation de denrées alimentaires. »

Les raisons avancées sont les suivantes :

1. La grande majorité de la société ne souhaite pas que les denrées alimentaires contiennent des organismes génétiquement modifiés. Elle attend que les producteurs lui offrent des produits suisses exempts d'OGM.

2. La coexistence d'une production avec OGM et d'une production sans OGM entraîne un renchérissement. La notion «exempt d'OGM» fait partie du positionnement spécifique de la production alimentaire suisse et de son image de haute qualité. La production sans OGM répond à une stratégie de durabilité dans l'intérêt des producteurs et des transformateurs ; elle contribue aussi à renforcer la confiance des consommateurs.

3. Il faudrait revoir ce principe au cas où l'utilisation d'OGM apporterait une utilité substantielle aux consommateurs, où elle bénéficierait notablement à l'environnement et entraînerait des avantages économiques.

4. Cependant, à l'heure actuelle, les consommateurs ne demandent pas de produits contenant des OGM. Tant qu'aucune utilité directe n'est perceptible, il ne faut pas s'attendre à un changement de l'opinion à ce sujet.

Qui diable peut bien avoir poussé le Conseil fédéral dans cette situation ? Qui se cache derrière cette commission ? L'article 186 de la Loi sur l'agriculture indique que le Conseil fédéral désigne lui-même les membres de cette commission. Ceux-ci sont issus des milieux concernés : agriculture, transformation et distribution, écologie, économie, consommation.

Le Conseil fédéral se souviendra-t-il de ses perspicaces conseillers, lorsqu'il discutera avec les Chambres le texte de l'initiative « pour des aliments produits sans manipulations génétiques », dans les prochains mois ?

Nous nous chargerons de le lui rappeler, par l'entremise des 96 parlementaires, issus de cinq partis, qui soutiennent l'initiative.

---

## Assemblée générale

Vous tous, membres de StopOGM, êtes convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de l'association qui aura lieu **mercredi 23 février à 19h30, au restaurant Le Milan, bvd de Grancy 44, à Lausanne.**

A l'ordre du jour : Procès-verbal de l'AG du 11 février 2004, Rapport d'activités 2004, Comptes 2004 et rapport des vérificateurs, Budget 2005, Divers et propositions individuelles. Après quoi, le Bureau vous présentera les plans de la campagne en faveur de l'initiative.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2005.

Fernand Cuche, *président de StopOGM*

## Journée de lancement

**Une journée d'information sur la campagne de l'initiative « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » est organisée samedi 19 mars 2005, dans les locaux de Pro Natura, à Champ-Pittet, près d'Yverdon-les-Bains.**

Objectif de cette rencontre : fournir des pistes d'actions concrètes aux membres des comités cantonaux qui se mettent en place pour soutenir l'initiative.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités. Annoncez-vous à Jacqueline Oggier (tél. 022 939 39 77, courriel : jacqueline.oggier@sans-ogm.ch,) avant le 14 mars en indiquant votre préférence pour l'atelier de l'après-midi.

### Programme

10h15 Accueil café/thé et croissants

10h30 Présentation de l'initiative

11h30 Projet "communes sans OGM"

12h00 Repas de midi (offert)

13h00 Ateliers (à choix)

1. Arguments - contre-arguments : pour mieux maîtriser les points forts de notre initiative et préparer des réponses aux arguments des opposants

2. Courriers de lecteurs : pour constituer un réseau de militants réagissant promptement à l'actualité des journaux locaux et régionaux

3. Projet "communes sans OGM" : pour engager les agriculteurs des communes suisses à renoncer librement aux OGM durant cinq ans

14h45 Présentation des résultats des ateliers

15h30 Fin de la rencontre

### Nous cherchons dès maintenant

- des personnes lisant régulièrement les journaux de leur région, pour nous **alerter** en cas d'article portant sur les OGM ;

- des personnes aimant écrire et prêtes à **rédigier** des lettres de lectrices ou de lecteurs aux journaux romands. Merci de vous annoncer au secrétariat par e-mail.

## Brèves

### Un étiquetage encore insatisfaisant

Révisée ces derniers mois, l'ordonnance sur les denrées alimentaires entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars. Elle renforce la traçabilité, qui permet de connaître d'où viennent les produits, ainsi que l'étiquetage, qui permet aux consommateurs de choisir les produits avec ou sans OGM. Pour les consommateurs, en effet, cela se traduit par une indication sur la présence d'OGM au cas où leur taux excède 0,9% de la denrée. On passe donc de 1% à 0,9%, seuil européen. Le problème reste entier en ce qui concerne les produits issus indirectement d'OGM : il ne sera toujours pas indiqué si le lait, les œufs ou la viande, vendus par exemple en grande surface, proviennent d'animaux nourris aux OGM ou non.

### Nestlé : OGM non étiquetés pour bébé

Nestlé utilisait bien du soja transgénique. Le 1<sup>er</sup> novembre 2004, la Cour d'arbitrage de Moscou a rejeté la plainte de Nestlé contre le Collectif All-Russian Genetic Safety Association et a refusé la demande d'une contre-expertise. Ce collectif avait dénoncé l'utilisation d'ingrédients issus d'OGM dans les produits pour bébé vendus par Nestlé et d'autres industries agro-alimentaires sans être correctement étiquetés. Le Collectif avait publié, le 3 juin 2004, la liste des produits incriminés avec le taux d'OGM présent. Le 17 juin 2004, lors d'une conférence de presse, les entreprises mentionnées, à l'exception de Valio et Nutricia, ont affirmé qu'elles n'utilisaient pas d'OGM en Russie. Nestlé avait alors porté plainte pour diffamation contre le collectif affirmant qu'il n'avait pas le droit de publier les résultats en question. (Inf'OGM, décembre 2004)

### Chats transgéniques bientôt en vente

Allerca, entreprise californienne, cherche à modifier génétiquement un chat afin qu'il devienne hypoallergénique. Elle souhaite proposer cet animal sur le marché d'ici trois ans au prix de 3500 dollars. Précision utile pour calculer votre épargne, si vous voulez offrir un minet à Atchoum en 2008. L'entreprise a prévu de stériliser ces chats afin d'éviter toute transmission de leurs caractéristiques génétiques à une descendance. A quand des lapins ? (Inf'OGM, octobre 2004)

## La "police génétique" de Monsanto traque les paysans

**Le géant de l'agro-alimentaire a intenté un procès à 100 paysans américains et a envoyé sa "police génétique" chez des milliers d'entre eux. Les tribunaux lui ont déjà versé 15 millions de dommages et intérêts pour "utilisation illégale" de semences modifiées. Un récent rapport émanant du Centre pour la sécurité alimentaire (CFS, aux Etats-Unis) met en lumière les pratiques policières de Monsanto.**

C'est l'histoire de peau d'âne version agriculture. Des terres envahies par des plantes transgéniques, des paysans pris au piège par une loi sur les brevets et une "police génétique" d'entreprise qui rappelle l'inquisition. Pour l'instant, cela se passe surtout aux Etats-Unis, mais, qu'ils soient africains, suisses, latinos ou asiatiques, tous les agriculteurs du monde sont concernés. Grand gagnant, le géant de l'agro-alimentaire, Monsanto, ne cesse de dérouler ses tentacules, traquant les cultures illégales d'OGM. Plus de cent paysans américains se sont ainsi retrouvés au tribunal. Kem Ralph, dans le Tennessee, l'un des premiers, était jugé en 1998 pour avoir ressemé des graines de soja modifiées : 4 mois d'emprisonnement ferme et 1,8 millions de dollars d'amende.

Monsanto a déjà obtenu plus de 15 millions de dollars de dommages et intérêts pour "utilisation illégale" de semences modifiées. "C'est la conséquence du système des brevets, explique Gérard Vuffrey, d'Uniterre. De tout temps et partout dans le monde, les semences ont appartenu aux agriculteurs qui ont cultivé les terres. Ce droit fondamental est aujourd'hui remis en cause."

"La traque et la mise en procès des producteurs 'illégaux' s'inscrit dans les visées de la compagnie", affirme Joe Mendelson, directeur du CFS. A quoi Chris Horner, porte-parole de Monsanto, rétorque que la compagnie applique la loi sur les brevets : "300'000 producteurs travaillent sous licence avec nous. Ces procès ne constituent qu'une infime partie de nos revenus. Nous n'avons jamais poursuivi un paysan qui utilise nos semences sans le savoir". Il n'empêche que les procès ne sont que la partie visible de l'iceberg, affirme le CFS. Des

centaines de paysans auraient été contraints à conclure des arrangements secrets pour éviter un procès.

Ces pressions ne sont pas propres aux seuls OGM. "En Suisse, les plantes transgéniques sont interdites, précise Gérard Vuffray. Mais des compagnies essaient d'imposer des contraintes similaires à nos paysans, avec des contrats d'exclusivité pour des nouvelles espèces d'arbres fruitiers, des abricotiers par exemple. Et comme on est dans le droit privé... Ni les paysans ni les consommateurs de la Migros ou de la Coop n'ont de marge de manœuvre. Ils plantent ce qu'on leur demande de produire."

Et comment Monsanto distingue-t-il les innocents des abuseurs ? "Il suffit de regarder le champ, affirme Chris Horner. Nous ne faisons pas une chasse aux sorcières. Mais si nous remarquons quelque chose d'inhabituel, nous allons voir de plus près." Dix millions de dollars et une équipe de 75 personnes sont mobilisés pour ces actions de reconnaissance, révèle pourtant le rapport du CFS. "La compagnie a une ligne téléphonique gratuite pour les dénonciations", relève Chris Horner. Et Gérard Vuffray : "Se rendre sur la propriété d'autrui et prendre des échantillons de semences équivaut à un vol."

Selon la loi des Etats-Unis, le paysan est punissable si des plants OGM non achetés poussent sur ses terres. Même si ce n'est pas intentionnel. Le Canadien Percy Schmeiser, lui, a finalement eu gain de cause après six années de bataille juridique et 400'000 dollars de frais d'avocat.

Mais l'étau se resserre avec les années. "On ne trouve presque pas de semences non modifiées sur le marché, raconte Rodney Nelson, un paysan du Nord Dakota. Monsanto fait payer son coton trois fois plus cher." Les agriculteurs américains se sentent d'autant plus impuissants que la seule administration qui pourrait les soutenir, le département de l'agriculture, a, dans ses postes clés, des anciens cadres de Monsanto. - InfoSud / IPS, 20.01.05

Réf. : <http://www.centerforfoodsafety.org/>

## Un système de protection de la propriété intellectuelle au lieu de deux ?

**Les projets de révision de la Loi sur les brevets d'invention et de la Loi sur la protection des obtentions végétales conduisent au « tout-au-brevet ». Ils devraient au contraire renforcer la différence entre les deux régimes et empêcher l'accaparement du vivant.**

Comme l'indique la pratique de Monsanto (p. 3), le brevet met fin à l'accès gratuit aux ressources biologiques : payez la licence et vous pourrez utiliser le produit breveté ! Le brevet est fait pour les monopoles technoscientifiques des entreprises transnationales et il empêche à terme tout autre modèle de répartition des ressources, au Nord comme au Sud.

Parallèlement à la révision de la LBI (cf. StopOGM Infos, n° 20), le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales un projet de révision de la Loi sur la protection des obtentions végétales (LPOV) qui prouve sa volonté de faire converger tous les régimes de protection de propriété intellectuelle vers le brevet, en vidant de leur sens les régimes alternatifs.

D'après le projet de révision proposé, la LPOV se verrait considérablement amputée des avantages qui la caractérisent, soit le libre accès aux ressources génétiques (pas de licence obligatoire pour les cultivateurs) et une répartition des avantages favorisant la créativité des sélectionneurs (essentielle à la biodiversité).

### **Introduisez un seul gène modifié et le monde vous appartient**

De son côté, le projet de révision de la loi sur les brevets d'invention liquide ce qu'il reste de la protection des obtentions végétales, en autorisant l'accaparement d'une variété végétale dès lors que celle-ci contient un gène modifié.

Exemple : la sélection d'une variété de pomme, telle que pratiquée à la Station de recherche agronomique à Waedenswil (ZH), est un travail de longue haleine. Pour une seule nouvelle obtention, 20'000 à 30'000 graines issues de divers croisements doivent être testées sur une durée de 20 ans quant à leur résistance face aux maladies, leur croissance, leur rendement et leur goût. Si un seul gène breveté est intégré au cours de tout ce travail de sélection et si ce gène est encore décelable dans la nouvelle obtention végétale, la nouvelle variété deviendrait la propriété intellectuelle brevetée du détenteur du brevet sur le gène.

### **Pour une autre révision**

Les offices de brevets et les tribunaux ont joué sur leur marge d'interprétation de la loi sur les brevets pour favoriser unilatéralement la brevetabilité du vivant. La révision de la loi doit précisément y mettre un terme, en excluant les brevets du domaine du vivant, sans exception. C'est pourquoi nous sommes en faveur d'une révision de la loi sur les brevets - mais pas de celle proposée par M. Blocher.

Bien que des coups de force la mettent à mal, comme on le voit, nous estimons que le droit de protection des obtentions végétales protège plus adéquatement la propriété intellectuelle en matière de plantes de culture, et répond mieux aux exigences spécifiques du secteur agricole qu'un système de brevets développé au départ pour être appliqué à la matière inerte.

Une quarantaine d'organisations, et ce n'est qu'un début, a déjà signé la déclaration commune « Contre la brevetabilité du vivant - Pour une loi sur les brevets plus équitable ! ».

Le secrétariat tient les avis de StopOGM à la disposition de qui veut les consulter.

### **Bientôt un référendum pour le moratoire sur les OGM en Union européenne?**

Les Verts ont lancé une pétition dans toute l'Europe contre les OGM et contre la levée du moratoire. D'après les Verts français, si la pétition recevait un million de signatures, la Commission - suivant le projet de Constitution européenne - serait obligée de mettre le sujet à l'ordre du jour du Conseil. Pour y participer, le matériel est disponible sur le site internet <http://lesverts.fr/>

### **StopOGM**

#### **Comité romand de travail sur le génie génétique**

Président : Fernand Cuche, Les Prés, 2523 Lignières,  
tél. 032 / 751 19 53 fax 032 / 751 67 25

Secrétariat : Sylvain Fattebert, av. Croisette 17, 1205 Genève  
tél. et fax 022 / 320 73 14 - stopogm@club-association.ch  
[www.stopogm.ch](http://www.stopogm.ch) - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy